



Démission: durée préavis tp

Par **alexis54**, le **16/05/2009** à **10:15**

Bonjour, je travaille dans une société du TP détaché à l'étranger. j'ai déposé ma lettre de démission le 30 avril en souhaitant quitter l'entreprise le 6 juin ayant trouvé une entreprise pour m'embaucher. Normalement la durée du mon préavis est de 2 mois. Actuellement l'entreprise refuse de me laisser partir avant le 30 juin. J' ai mis en avant des raisons familiales et professionnelles pour démissionner étant dans un pays étranger ou ma famille et moi ne parlons pas la langue, que nous avons des difficultés à s'adapter au pays (climats, gens). Et surtout le fait que nous ayons eu une petite fille il y a peu et vu les difficulté que nous rencontrons dans ce pays nous préférons rentrer en France. Au niveau du travail j'ai signé autant qu'automaticien et je me retrouve à tirer des câbles. Que puis je faire. Cordialement Alexis